

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DIRECTION RÉGIONALE SNCF CHAMPAGNE-ARDENNE  
REIMS le 21 octobre 2013 à 09h30

## LIGNE PARIS-TROYES-BELFORT

### SNCF SE MOBILISE POUR AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE

SNCF a entendu le mécontentement de ses clients et l'inquiétude des élus de la ligne Paris Troyes Belfort.

La gestion complexe de cette ligne s'explique en raison des importants travaux d'infrastructure mais surtout du vieillissement des engins moteurs.

C'est pour cette raison qu'il faut se féliciter de l'annonce par l'Etat, Autorité Organisatrice des trains INTERCITÉS, de l'acquisition de matériels neufs pour les trains classiques pour un montant de 510 M€. SNCF salue la décision de voir attribuer en priorité ces automoteurs bi-modes à la ligne Paris - Troyes - Belfort.

C'est bien conscient des conséquences sur ses voyageurs des difficultés à bien produire son offre avec les contraintes de plus en plus prégnantes des engins moteurs actuels qu'il a été décidé d'alléger la desserte en proposant une desserte basée sur 13 AR pour Troyes dont 4 prolongés jusqu'à Belfort. L'objectif recherché était une plus grande robustesse de la production et la meilleure prise en compte des plages de travaux.

Force est de constater que la qualité de service reste en-deçà des attentes de certains de nos clients ce qui amène SNCF à prendre de nouvelles mesures :

- SNCF met en place un dispositif de surveillance de la ligne renforcé pour mieux anticiper les aléas et assurer une information de qualité à ses voyageurs. A noter par ailleurs que depuis mars dernier, tout client abonné INTERCITÉS sur une ligne du grand bassin parisien peut s'abonner au service Info Trafic INTERCITÉS, un service d'information des trains de sa ligne.



- SNCF propose, sous l'égide de la Préfecture de l'Aube, de réétudier dès maintenant, avec les différentes parties prenantes, les horaires des trains, sur la base de la desserte actuelle (13 AR Troyes dont 4 Belfort), pour essayer de mieux répondre aux besoins des voyageurs, tout en intégrant les contraintes de production et les travaux,
- enfin pour réaffirmer son engagement auprès de ses clients et les assurer de sa totale compréhension de la gêne qui peut être occasionnée à certains d'entre eux, fréquents sur la ligne, SNCF décide à titre exceptionnel d'effectuer une remise de 50% sur le prix des abonnements du mois de décembre. Cette réduction est valable pour tout client titulaire d'un abonnement Forfait ou Optiforfait mensuel ou annuel entre juin et octobre 2013.

SNCF souhaite par ces décisions faire la preuve de son engagement à satisfaire toujours ses clients même dans le cadre parfois très contraint de production qui est le sien.